RW/933/2021/4088/4566/9

Lot 9

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - Seul l'abattage manuel est autorisé - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - Mesure au ruban - Cubage hauteur recoupe et décroissance - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des bois obligatoire à 20m

Nombre d'arbres total	17	--
Volume grumes	290,671	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	290,671	m³
Cube moyen	17 098	dm³
Circonférence moyenne	334,412	cm
Surface de coupe	14,008	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	SUR LE DEFEU, AU ROUAY - OLINFOY	--
Vente	Vente du CPAS de Bruges Jeudi 07 octobre 2021 à 10:30 Restaurant des Contes de Salme Rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Normal Normal		**Epicéa** Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
165	-		1	
				2,760
325	4		-	
335	4		-	
345	3		-	
355	2		-	
365	1		-	
385	2		-	
		287,911		
Total grumes	**16**	**287,911**	**1**	**2,760**
Houppiers/Taillis	**-**		**-**	